

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT - SIELL
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 23.04.10

Objet : RESSOURCES HUMAINES : INDEMNITE DE REPAS PRIS SUR LE LIEU DE TRAVAIL.

L'an Deux Mille vingt-trois, le 28 novembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – Siell, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville-en-Woëvre, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Maizeray, Montsec, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Ranzières, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Bouconville sur Madt, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Gussainville, Les Monthairons, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville en Woëvre, Pareid, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Valbois, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Tuloises (Boucq)

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 64 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 2 | - Nombre de suffrages exprimés : | 42 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU loi du 19 février 2007 donnant la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités

Le Président propose, en accord avec la commission Personnel qui s'est réunie le 14 novembre 2023, la mise en place d'une indemnité de repas pris sur le lieu de travail pour l'ensemble du personnel de droit privé rattaché aux pôles administratif et Études/Travaux/SIG et au Directeur.

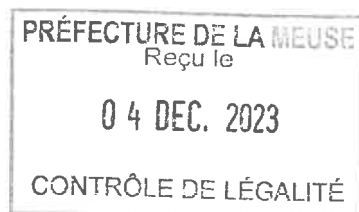
Le Président propose que ce contrat d'action sociale soit d'une valeur de 4,5 € par jour travaillé et ce à compter du 1^{er} janvier 2024 et suivant le prorata temporis des contrats de travail des salariés de droit privé.

Après avoir entendu le Président et le 1^{er} Vice-Président en charge des ressources humaines dans leurs explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée, le Comité Syndical :

- APPROUVE le montant de la valeur de cette indemnité à 4,5 € / jour travaillé en fonction du prorata temporis des contrats de travail des salariés de droit privé,
- DONNE POUVOIR à M. Lionel JACQUEMIN, Président, pour signer tout document se rapportant à ce contrat d'action sociale.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.



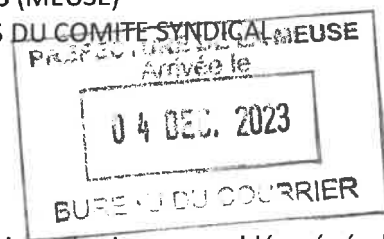
Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du Siell

Service des Eaux
Siell
55210 Heudicourt

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT - SIELL
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL MEUSE

Délibération N° : 23.04.11

Objet : RESSOURCES HUMAINES : PRIME D'OBJECTIF 2024.



L'an Deux Mille vingt-trois, le 28 novembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boiville-en-Woëvre, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Maizeray, Montsec, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Ranzières, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Bouconville sur Madt, Fréméréville-sous-les-Côtes, Géville, Gussainville, Les Monthairons, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville en Woëvre, Pareid, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Valbois, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouses (Boucq)

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 64 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 2 | - Nombre de suffrages exprimés : | 42 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU les contrats de droit privé établis et signés entre les salariés et le SiELL,
- Considérant leur travail fourni,
-

Le Président propose, en accord avec la commission Personnel qui s'est réunie le 14 novembre 2023, le maintien de la prime d'objectifs 2024 selon les montants suivants :

- 1 000 € bruts pour le Directeur
- 800 € bruts pour les responsables de pôle
- 700 € bruts pour l'adjoint aux responsables de pôle
- 600 € bruts pour chaque salarié rattaché au pôle administratif ou technique

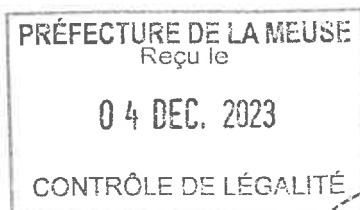
Après avoir entendu le Président et le 1^{er} Vice-Président en charge des ressources humaines dans leurs explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée, le Comité Syndical :

- APPROUVE les montants de la prime d'objectifs 2024
- DONNE POUVOIR à M. Lionel JACQUEMIN, Président, pour signer tout document se rapportant au maintien au versement de la prime d'objectifs 2024.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT - SIELL
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

DEC. 2023
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Délibération N° : 23.04.12

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DE L'ORDRE DE SERVICE DE RECONDUCTION DE L'ACCORD-CADRE - MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES, DE TÉLÉGESTION, DE SÉCURITÉ ET HYDRAULIQUES DES OUVRAGES D'EAU POTABLE – ANNÉE 2024

L'an Deux Mille vingt-trois, le 28 novembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – Siell, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville-en-Woëvre, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Maizeray, Montsec, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Ranzières, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Bouconville sur Madt, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Gussainville, Les Monthairons, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville en Woëvre, Pareid, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Valbois, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 2 | - Nombre de suffrages exprimés : 42 |

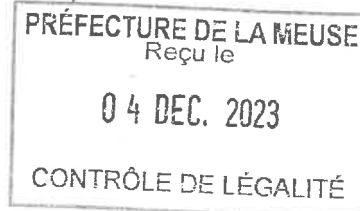
Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique,
- VU l'Accord Cadre portant sur les travaux d'entretien des équipements électromécaniques, de télégestion, de sécurité et hydrauliques des ouvrages d'eau potable – Années 2022 à 2025, qui :
 - Est établi entre le groupement d'entreprises TRICOT (mandataire) / ANDOMÉO, 74 Avenue de la Malgrange 54140 Jarville-la-Malgrange,
 - A été signé le 24 décembre 2021 et visé par le contrôle de légalité le 24 décembre 2021,
- VU le rapport du Président :
 - Indiquant que ledit marché arrive à son terme le 31 décembre 2023,
 - Proposant la reconduction du marché, et ce par ordre de service pour une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2024,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée, AUTORISE le Président à signer l'ordre de service de reconduction n°2 – Année 2024, et tout document s'y rapportant et de le notifier au groupement d'entreprises TRICOT / ANDOMÉO.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.



Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du Siell



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT - SIELL
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération N° : 21.04.13

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DE L'ORDRE DE SERVICE DE RECONDUCTION DE L'ACCORD-CADRE - MARCHÉ D'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES RÉSEAU AEP ET BRANCHEMENTS NEUFS – ANNÉE 2024

L'an Deux Mille vingt-trois, le 28 novembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville-en-Woëvre, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Maizeray, Montsec, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Ranzières, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Bouconville sur Madt, Fréméréville-sous-les-Côtes, Géville, Gussainville, Les Monthairons, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville en Woëvre, Pareid, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Valbois, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 64 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 2 | - Nombre de suffrages exprimés : | 42 |

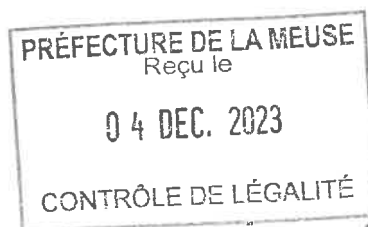
Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique,
- VU le marché portant sur les travaux d'entretien des réseaux d'adduction et de distribution du syndicat, années 2023 à 2026, qui :
 - Est établi entre la société SOTRAE SA ayant son siège 9 rue des Landes 57100 THIONVILLE et le SiELL,
 - A été signé le 15 décembre 2022 et visé par le contrôle de légalité le 15 décembre 2022,
- VU le rapport du Président :
 - Indiquant que ledit marché arrive à son terme le 31 décembre 2023,
 - Proposant la reconduction du marché, et ce par ordre de service pour une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2024,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée, AUTORISE le Président à signer l'ordre de service de reconduction n°1 – Année 2024, et tout document s'y rapportant et de le notifier à la société SOTRAE SA.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

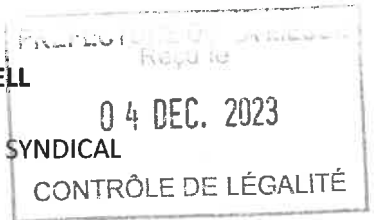
Pour extrait conforme.



Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT - SIELL
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL



Délibération N° : 23.04.14

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DIVERS TRAVAUX – ANNÉE 2024

L'an Deux Mille vingt-trois, le 28 novembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville-en-Woëvre, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Maizeray, Montsec, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Ranzières, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Bouconville sur Madt, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Gussainville, Les Monthairons, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville en Woëvre, Pareid, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Valbois, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Tuloises (Boucq)

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 64 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 2 | - Nombre de suffrages exprimés : | 42 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président, Monsieur Lionel JACQUEMIN,

- Expose que le SiELL a une obligation de réaliser travaux d'entretien des espaces verts des périmètres de protection, des sites de protection et de stockage et tout type de petits travaux neufs ou de rénovation de génie civil imprévus et ponctuels ;
- Sollicite l'autorisation du Comité Syndical pour signer un contrat de travaux d'entretien des espaces verts et divers travaux pour un montant maximum de 40 000 €HT avec l'Association des Compagnons du chemin de vie.

Le Président rappelle que les prestations qui pourront être exécutées le seront après :

- Accord d'un devis transmis et basé sur les tarifs des articles contenus dans le contrat,
- Validation par bons de commande et/ou ordres de service.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée :

- VALIDE le contrat d'entretien des espaces verts et divers travaux,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2024,
- AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour signer le contrat et tout document s'y rapportant avec l'Association des Compagnons des Chemin de Vie.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT - SIELL
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

04 DEC. 2023
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Délibération N° : 23.04.15

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT DE FOURNITURE DE MATÉRIELS POUR RÉSEAUX, BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE ET DIVERS MATÉRIELS – ANNÉE 2024

L'an Deux Mille vingt-trois, le 28 novembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamp, Boinville-en-Woëvre, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Maizeray, Montsec, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Ranzières, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Bouconville sur Madt, Fréméréville-sous-les-Côtes, Géville, Gussainville, Les Monthairons, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville en Woëvre, Pareid, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Valbois, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 2 | - Nombre de suffrages exprimés : 42 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique,
- VU le rapport du Président indiquant les besoins du pôle Technique/Exploitation du SiELL portant sur la fourniture de matériels pour les réseaux et les branchements d'eau potable qu'il gère,

Le Président sollicite l'autorisation du Comité Syndical pour signer un contrat de fourniture de matériels pour réseaux et branchements d'eau potable pour un montant maximum de 40 000 €HT avec la société PUM PLASTIQUES de Verdun ayant son siège 4 rue René Francart – ZAC Croix Blandin 51684 Reims CEDEX 2, pour l'exercice 2024.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée :

- VALIDE le contrat de fourniture de matériels pour réseaux et branchements d'eau potable,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2024,
- AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour signer le contrat et tout document s'y rapportant avec la société PUM PLASTIQUES de Verdun ayant son siège 4 rue René Francart – ZAC Croix Blandin 51684 Reims CEDEX 2, pour l'année 2023.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL


Service des Eaux
SiELL
55210 Heudicourt

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT - SIELL
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL



Délibération N° : 23.04.16

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE, DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE ET TARIFAIRE – ANNÉE 2024

L'an Deux Mille vingt-trois, le 28 novembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville-en-Woëvre, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Maizeray, Montsec, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Ranzières, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Bouconville sur Madt, Fréméréville-sous-les-Côtes, Géville, Gussainville, Les Monthairons, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville en Woëvre, Pareid, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Valbois, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 2 | - Nombre de suffrages exprimés : 42 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

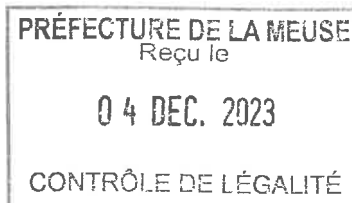
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique,

Le Président :

- Expose que le SiELL peut être confronté à des demandes d'études financières pour des projets structurants et stratégiques par les financeurs et établissements bancaires afin d'établir un rapport sur son état financier,
- Évoque qu'en application de l'article L. 1611-9, une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement doit être établie pour tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement. Cette étude est obligatoire pour les établissements de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 5 000 et 14 999 habitants qui souhaite réaliser tout projet d'opération d'investissement dont le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur au seuil qui est fixé à 100 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Sollicite l'autorisation du Comité Syndical pour signer un contrat de mission d'assistance pour diverses missions et pour un montant maximum de 40 000 €HT avec le bureau d'études PROFIL-IDE spécialisé dans l'ingénierie financière.

Le Président précise également que les missions qui pourront être exécutées le seront après :

- Accord d'un devis transmis et basé sur les tarifs des articles contenus dans le contrat,
- Validation par bons de commande et/ou ordres de service.



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT - SIELL
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

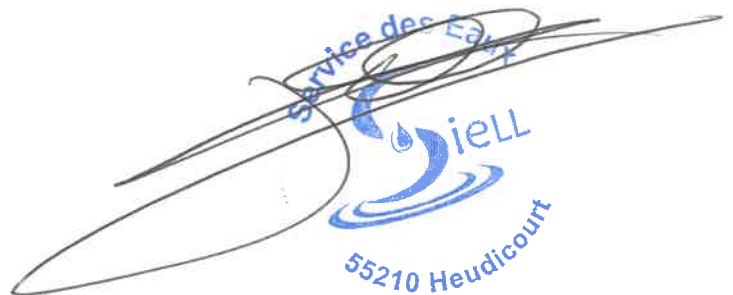
Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée :

- VALIDE le contrat de missions d'ingénierie financière,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2024,
- AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour signer le contrat d'ingénierie financières et tout document s'y rapportant avec le bureau d'études PROFIL-IDE, pour l'année 2024.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

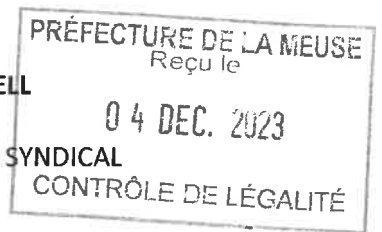
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du Siell



Service des Eaux
Siell
55210 Heudicourt

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT - SIELL
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL



Délibération N° : 23.04.17

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE À MAITRE D'OUVRAGE – ANNÉE 2024

L'an Deux Mille vingt-trois, le 28 novembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville-en-Woëvre, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fresnes-en-Woëvre, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Maizeray, Montsec, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Ranzières, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Bouconville sur Madt, Frémeréville-sous-les-Côtes, Géville, Gussainville, Les Monthairons, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville en Woëvre, Pareid, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Valbois, Villers-sur-Meuse, Warcq.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 2 | - Nombre de suffrages exprimés : 42 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique,

Le Président :

- Expose que le SiELL peut être confronté à des missions d'études, d'Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO), et de Maîtrise d'œuvre (MOE) imprévues et ponctuelles.
- Sollicite l'autorisation du Comité Syndical pour signer un contrat d'assistance d'une année pour diverses missions et pour un montant maximum de 40 000 €HT avec le bureau d'études LORRAINE CONSEILS AMO de Metz.

Le Président précise également que les missions qui pourront être exécutées le seront après :

- Accord d'un devis transmis et basé sur les tarifs des articles contenus dans le contrat,
- Validation par bons de commande et/ou ordres de service.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée :

- VALIDE le contrat de missions d'ingénierie et d'Assistance à Maître d'Ouvrage,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2024,
- AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour signer le contrat d'AMO diverses missions et tout document s'y rapportant avec le bureau d'études LORRAINE CONSEILS AMO, pour l'année 2024.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL

